Val de Loire wifi public

LES OUTILS DE COMMUNICATION

La visibilité du réseau Val de Loire wifi public est une condition obligatoire à son utilisation. Ce point est d'ailleurs précisé dans le contrat entre le SMO Val de Loire Numérique et le gestionnaire de site. Par ailleurs, la présence du wifi dans un lieu public doit être signalée (loi Abeille).

Le SMO Val de Loire Numérique a donc conçu plusieurs supports de communication dédiés, qui devront être installés à l'ouverture de la connexion.

Des autocollants et vitrophanies

adaptés aux vitrines et aux zones d'accueil

Un panneau mural explicatif (PVC)

Ce panneau sera personnalisé avec les logos des financeurs.

Sa fabrication est prise en charge par le SMO Val de Loire Numérique dans la limite d'un nombre de panneaux adapté au site concerné.

Un dépliant

à disposer dans votre zone d'accueil

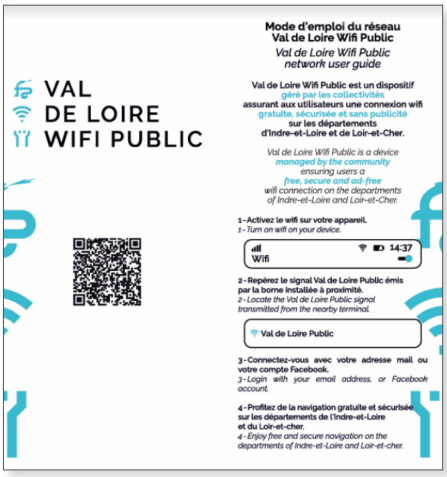

Une affiche

à disposer dans votre zone d'accueil

Une flamme

à disposer dans vos espaces extérieurs

Contact : SMO Val de Loire Numérique - contact@valdeloirenumerique.fr - Tél. 02 54 58 44 39